

Réseau R.A.F.H.A.E.L

Agglomérations de Flandre, du Hainaut, de l'Artois et du Littoral

Extraits

Conférences PROSPECTIV-IT

« Compétitivité numérique des territoires : quelles politiques pour les territoires ? »

Jeudi 20 décembre 2007, Espace International, Euralille

Conférence-débat co-organisée par :

i-Futurs



p 3

EDITO

p 5

Avant -propos

→ **Marc DESJARDINS**, Direction Régionale
Nord-Pas de Calais, Caisse des Dépôts

p 6

Compétitivité du territoire,
de quoi parle-t-on ?

→ **Nicolas CHUNG**, Caisse des Dépôts

p 8

Quelle est la place du numérique
dans la stratégie de développement
économique du territoire de la
Communauté Urbaine de Dunkerque ?

→ **Jean-Pierre TRIQUET**, Communauté
Urbaine de Dunkerque Grand Littoral

p 10

Doit-il y avoir un traitement spécifique de
la filière numérique sur les territoires ?

→ **Anne PONS**, Agence de développement
économique et d'urbanisme du Pays de
Montbéliard

p 12

Qu'attendent les entreprises
des stratégies territoriales de
développement économique ?

→ **Patrick BRUNIER**, Pôle de compétitivité
Industries du Commerce



« Compétitivité numérique des territoires : quelles politiques pour les territoires ? »



La publication en octobre 2007 du **Cahier Pratique « Compétitivité numérique des territoires »**, réalisé par la **Caisse des Dépôts** en partenariat avec l'**Association des Régions de France** a permis de mettre en débat un thème important : **l'impact du numérique sur le développement économique et territorial.**

En effet, aujourd'hui encore, les **technologies de l'information et de la communication** sont davantage **considérés comme des outils** que comme un enjeu essentiel de compétitivité des territoires. ». Développement économique » et « développement numérique » ne feraient-ils pas « bon ménage » ?

Le travail d'observation mené dans le cadre de l'élaboration du Cahier Pratique met en évidence de nombreux schémas stratégiques régionaux ou locaux abordant séparément développement économique et développement numérique. Ce manque de transversalité donne lieu, très souvent, à la mise en oeuvre de politiques en « silos ». Cette absence de transversalité dans les stratégies de développement territorial est-elle due à un **problème d'organisation des politiques** ? Sans doute. S'agit-il d'une **difficulté à appréhender deux domaines** qui ne se parlent pas véritablement et qui sont par nature **transversaux** ? Sans doute également. Est-elle liée aux difficultés rencontrées par la collectivité pour **se mettre en position d'anticipation**, en situation de prospective vers une approche globale de développement ? Très probablement.

Et pourtant **aujourd'hui, une chose est sûre : le numérique est un enjeu de développement territorial essentiel.**

Au-delà des outils qu'elles peuvent représenter, **aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication sont devenues une véritable « toile de fond » du développement des territoires.** Désormais associer « Compétitivité » et « Numérique » devient pléonasme tout comme « e-business is business ».

Très haut débit, intelligence artificielle, informatique ambiante, convergence très prochaine entre nanotechnologies, biotechnologies, informatique, télécommunication, multimédias, nouveaux mondes virtuels, ... viennent bouleverser le quotidien des acteurs économiques. La relation au travail, au capital ou encore entre les acteurs économiques évolue. Les processus de conception, de production, de commercialisation se transforment. Ces mutations, mondialisées, auront un **impact décisif sur les territoires** qu'il est aujourd'hui difficile encore de cerner avec précision. Les **fractures observées** il y a quelques années **s'accroissent** entre citoyens, groupes sociaux, entreprises, territoires. Elles deviennent **mouvantes** et rendent d'autant plus **complexes** leur résolution.

Toutes ces questions nous sont parues assez importantes pour organiser, dans le cadre d'une dynamique mise en place en juin 2006 par le **Réseau RAFHAEL** en partenariat avec le groupe de prospective **I-Futurs**, une deuxième **conférence PROSPECTIV-IT** qui s'est tenu le 20 décembre 2007 à l'Espace International à Euralille. Cette conférence a réuni près d'une centaine de représentants du monde économique, syndical, universitaire, associatif et institutionnel et a permis d'apporter un certain nombre d'**éclairages et d'idées aux collectivités territoriales désireuses de construire une politique de développement économique résolument tournée vers l'innovation.**

Christophe PANNETIER
Animateur de I-Futurs
Co-rédacteur du Cahier Pratique
Directeur Associé i-solutio - Groupe CM International

Dominique CRESSON
Délégué Général du Réseau RAFHAEL
Administrateur Territorial

« La Caisse des Dépôts, à la demande du gouvernement, accompagne les collectivités locales désireuses de déployer des infrastructures haut débit sur leur territoire. Les projets territoriaux menés en ce sens, même si techniquement les solutions choisies peuvent toujours poser question, ont tous provoqués un mouvement positif. »



Marc DESJARDINS

Directeur Régional de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts Nord-Pas de Calais

« Aujourd'hui, il est un fait : **la compétitivité et la concurrence entre les territoires de la Région Nord-Pas de Calais existent.** Cette réalité ne facilite pas l'**exercice difficile** que mène la Région en particulier sur le **Schéma Régional de Développement Economique.** Cette réalité se vit en Région mais elle est un fait sur l'ensemble du territoire français et européen. **Les territoires doivent s'y préparer.**

Le sujet de la compétitivité numérique des territoire abordée sous l'angle de l'infrastructure numérique me paraît être un sujet un peu « obscur » notamment dans le Nord-Pas de Calais. Les décisions se font attendre et semblent incertaines...La question reste posée : **faut-il s'appuyer sur l'opérateur historique pour aménager le territoire régional ou devons –nous imaginer d'autres solutions ? La question est difficile.**

En effet, au moment où la collectivité locale prend la décision d'**investir pour aménager numériquement son territoire,** elle entre dans un **système de « cibles mouvantes ».**

Les **facteurs d'incertitude** sont nombreux. Le plus reconnu reste celui de l'**évolution rapide des technologies.** Parallèlement à ces incertitudes technologiques, l'opérateur historique semble adapter son offre en fonction des réactions des acteurs du territoire. Dans ce contexte, les décideurs politiques entrent malgré eux dans un jeu où le processus de décision est extrêmement délicat.

Cependant et il s'agit là d'un constat établi bien au-delà de nos frontières régionales, **l'aménagement numérique de nos territoires n'aurait jamais été mis en place aussi rapidement sans les efforts des collectivités locales et des opérateurs** (autres que l'opérateur historique)

La **Caisse des Dépôts,** à la demande du gouvernement, **accompagne les collectivités locales** désireuses de déployer des infrastructures haut débit sur leur territoire. **Les projets territoriaux menés** en ce sens, même si techniquement les solutions choisies peuvent toujours poser question, **ont tous provoqués un mouvement positif. »**



Comment se procurer l'ouvrage ?

La collection des cahiers pratiques du développement numérique des territoires est éditée par la Documentation française

Point de vente à Paris - 29 quai Voltaire - Paris 7e

Point de vente à Lyon - Cité administrative de la Part-Dieu

Niveau accueil- 165 rue Garibaldi - Lyon 3e

Acheter en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Année d'édition : 2007 - Réf. : 5HCO2480 - 168 pages - Prix : 15 €

La compétitivité numérique des territoires, de quoi parle-t-on ?



Nicolas CHUNG

Département développement numérique des territoires de la Caisse Des Dépôts

Pourquoi le cahier pratique sur la compétitivité numérique des territoires ? Qu'est ce qui a motivé son lancement à l'initiative de la Caisse des Dépôts et de l'Association des Régions de France ?

Agissant sous mandat de l'Etat, la Caisse des Dépôts accompagne depuis plusieurs années les collectivités locales qui ont choisi de mettre en oeuvre des politiques publiques de développement numérique de leur territoire. A ce titre, elle peut intervenir en tant qu'opérateur de services, investisseur ou encore en matière d'ingénierie. C'est dans cette logique d'ingénierie que le Département Développement numérique des territoires de la Caisse des Dépôts accompagne les territoires dans leurs réflexions afin de les amener à se poser les « bonnes questions » et de faire émerger les projets de territoire.

Le 7ème Cahier Pratique « Compétitivité numérique des territoires », réalisé en partenariat avec l'ARF, propose des éléments d'analyse et des repères pour les collectivités désireuses de construire une politique de développement économique résolument tournée vers l'innovation. Il se présente avant tout comme une réflexion collective : plus de 80 participants ont travaillé à la rédaction de ce Cahier. Il s'agit d'un support de réflexion qui, nous l'espérons, suscitera le débat et les critiques constructives afin que ce travail continue à s'enrichir.

Quels sont le rôle et la place de l'immatériel et du numérique dans la compétitivité ?

Le Cahier pratique aborde la compétitivité numérique des territoires sous deux angles. D'une part, la contribution du secteur des producteurs de Technologies de l'information et de la communication à la compétitivité du territoire et, d'autre part, la contribution des technologies de l'information et de la communication à la compétitivité du territoire via leurs utilisations dans les autres secteurs d'activités. Un des objectifs de ce travail est de faire apparaître les véritables enjeux dans le développement économique des territoires.

0,8 à 1 point, c'est ce que représente le secteur TIC dans le taux de croissance des USA.

En effet, ces enjeux peuvent se mesurer par deux approches différentes : une approche macro-économique qui consiste à dire que les technologies de l'information et de la communication ont contribué pour 1/3 de la croissance américaine et pour 1/4 de la croissance française entre 1995 et 2000. Elles expliquent la moitié de l'écart de croissance entre les deux pays sur cette période. (source : DGTPE, INSEE, 2006) ou une approche plus qualitative que propose le 7ème Cahier Pratique « Compétitivité numérique des territoires ».



Selon le rapport rapport Lévy-Jouyet relatif à l'économie de l'immatériel, les technologies de l'information et de la communication engendrent 4 ruptures dans l'économie : un recentrage sur les activités stratégiques et externalisation des activités annexes, un rapprochement entre l'entreprise et ses clients, une nouvelle vente à distance par Internet et un fonctionnement en réseau et coopération entre entreprises. Pour un décideur territorial, l'enjeu est de déterminer quel sera l'impact de ces ruptures liées à l'arrivée des technologies de l'information et de la communication dans l'économie pour son territoire. L'exercice s'avère difficile : l'impact des TIC sur le développement des territoires est largement ambivalent. D'une part, les TIC amplifient certains problèmes : délocalisations, remise en cause des modèles économiques et des chaînes de valeur, concentration territoriale des richesses, laissant pour compte un certain nombre de territoires dès lors que la logique de marché s'applique. La richesse créant la rentabilité, attirant les opérateurs, attirant à leur tour les fournisseurs de services qui créeront davantage de richesses etc...

D'autre part, les TIC favorisent la croissance : poids de la filière numérique dans l'économie, création de nouveaux métiers, amélioration de la performance, accès à un potentiel de clients internationaux.... N'oublions pas qu'ils représentent le 3ème critère d'implantation des entreprises après les ressources humaines et les transports.

« Les TIC représentent un enjeu considérable de croissance, de productivité, d'innovation. L'Europe et l'Etat en ont pris conscience. C'est à présent aux territoires de se saisir de ces enjeux et de mettre en place les « bons » outils, les « bons » dispositifs qui permettront de « faire gagner » leur territoire. »



Dès lors, la collectivité locale devra agir afin de **valoriser les impacts positifs des TIC** sur le développement de son territoire mais aussi afin d'**atténuer voire de contrer les impacts négatifs**.

La France est-elle en retard par rapport à ses partenaires européens, notamment d'Europe du Nord ?

La France n'est pas véritablement en avance. Elle rencontre un problème structurel avec un **déficit de croissance lié à la faiblesse des investissements TIC**. En 2001, la part des TIC dans l'investissement annuel est de 12,5% en France contre 27,5% aux Etats-Unis, 20% au Royaume-Uni, 17% en Allemagne et aux Pays-Bas. Le secteur TIC est sous-représenté en France par rapport à la moyenne de l'Union Européenne à 15 et de OCDE. Les **investissements dans la R&D et dans l'innovation** sont **insuffisants** et s'accompagnent très souvent de **disparités régionales** importantes. Sur l'ensemble des 268 régions européennes, seule l'Île de France est dans les 10 régions les plus innovantes...et Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes dans les 50 premières. 11 régions françaises se retrouvent dans la seconde moitié du tableau (source : Tableau de bord européen de l'innovation 2007).

12,736 Md €, c'est l'enveloppe française 2007-2013 pour répondre aux objectifs de la politique de Cohésion: convergence, compétitivité et coopération

728 M€, c'est l'enveloppe 2007-2013 pour répondre aux programmes de soutien à la politique i2010

20 M €, c'est l'enveloppe française issue de la loi de Finances 2006, qui soutient les grandes initiatives nationales de mise en réseau des acteurs économiques (pôles de compétitivité notamment)

11 Md €, c'est l'estimation du besoin financier pour couvrir 40% de la pollution en réseaux très haut débit

Cependant, un certain nombre d'indicateurs révèle une **nouvelle dynamique** avec le développement de politiques volontaristes en faveur de la compétitivité numérique...

Tout d'abord, **l'Europe qui affiche une stratégie résolument tournée vers l'innovation et dont le numérique en est un des piliers**. Une stratégie européenne s'appuyant sur des lignes directrices claires (Stratégie de Lisbonne, i2010, Plan de cohésion 2007-2013) avec des outils financiers mis en

place pour les acteurs économiques et les territoires (Feder, FSE) et un cadre réglementaire évolutif (« Paquet télécom », Service d'intérêt économique général).

En France, l'Etat a mis en place un **cadre réglementaire adapté** (L1425-1, LCEN) et un certain nombre de **programmes relatifs notamment à la mise en réseau des acteurs** ont été lancés (pôles de compétitivité, TIC-PME 2010, des initiatives ciblées vers les TPE/PME). Cependant, **les territoires se retrouvent en première ligne face aux enjeux de l'économie numérique**. En effet, sur les mesures micro-économiques, les territoires sont les mieux placés pour mener les politiques de développement numérique.

Depuis 2004, les **Régions coordonnent le développement économique** de leur territoire en produisant notamment des schémas stratégiques (SRDE, schémas numériques,...).

12 régions ont formalisé un plan stratégique de développement numérique entre 1999 et 2006

3,4 % des crédits CPER 2000-2006 ont été alloués aux TIC.

L'enjeu pour elle à présent est de **consolider ce rôle de coordination stratégique** en développant des projets de développement économique en faveur du numérique : animation des filières TIC, soutien aux clusters et pôles de compétitivité, administration en ligne en faveur des entreprises.... **Tous les projets numériques**, qu'ils s'agissent d'aménagement du territoire en haut et très haut débit, de e-administration, e-éducation, de services numériques aux citoyens ou encore de lutte contre l'exclusion numérique, **concourent à la compétitivité**. **La Région, en tant que chef de file, doit intégrer la stratégie des autres échelons territoriaux afin de mettre en place une économie locale compétitive fondée sur le numérique**. Les TIC représentent un enjeu considérable de croissance, de productivité, d'innovation. L'Europe et l'Etat en ont pris conscience. C'est à présent aux territoires de se saisir de ces enjeux et de mettre en place les « bons » outils, les « bons » dispositifs qui permettront de « faire gagner » leur territoire.

Le cahier pratique dresse un panorama de ces outils et propose aux territoires une démarche leur permettant d'intégrer les « bons » outils de manière efficace dans leur politique de développement économique.



Jean-Pierre TRIQUET

Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral

Quelle est la place du numérique dans la stratégie de développement économique du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque ? Quelle cohérence entre la stratégie de développement économique numérique et les autres champs de développement de la collectivité ?

A la suite d'un diagnostic sur les besoins en matière d'aménagement et de services numériques, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place en **2007** son **Programme d'Agglomération Numérique**. Ce dernier prévoit notamment le **déploiement sur 2008/2009 de la boucle d'agglomération** qui permettra de finaliser l'aménagement en très haut débit du territoire.

Un volet de ce programme est consacré aux **enjeux du développement économique autour des TIC**. En la matière, la Communauté Urbaine de Dunkerque a souhaité s'appuyer sur un cabinet de conseil extérieur afin d'être accompagnée dans **l'établissement d'un diagnostic** et dans la recherche des solutions adaptées. Très vite, un constat s'est imposé : **un certain nombre de services à la Communauté et aux Industries portuaires n'existaient pas sur le territoire**. Certaines entreprises allaient chercher ces services sur d'autres territoires, fragilisant ainsi le nôtre en termes d'atouts d'attractivité.

En **avril 2005**, en inaugurant le **1^{er} Hôtel des Technologies**, la Communauté Urbaine de Dunkerque a réaffirmé sa volonté de poursuivre et de diversifier le développement économique de son territoire industriel et portuaire. L'Hôtel des Technologies accueille les entreprises de services à l'Industrie et les entreprises de services à la Communauté Portuaire.

Cet **acte fort** de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est avéré **immédiatement « payant »** : par exemple, ARCELOR SYSTEME a décidé d'implanter et de regrouper ces activités sur Dunkerque. Une autre conséquence intéressante peut être soulignée : aujourd'hui, « le privé prend le relais ». En effet, le **projet du 2^{ème} « Hôtel des Technologies »**, qui devrait être **financé par des partenaires privés**, est actuellement en étude.

Parallèlement à la mise en place de l'infrastructure haut débit et à la stratégie de développement économique, le Programme d'Agglomération Numérique met l'accent sur la mise en oeuvre d'une **politique d'accessibilité aux TIC** avec notamment, la poursuite du **programme régional « Cybercentres »**.

Une trentaine de « Cybercentres » fonctionnent en réseau sur le territoire de la Communauté Urbaine. Ils adoptent souvent une approche thématique et complémentaire. L'objectif est **d'approcher l'ensemble des publics avec des clés d'entrée différentes et adaptées**.

Par ailleurs, depuis 1996, le territoire s'est engagé dans une **démarche de développement durable au travers un certain nombre d'expérimentations**.

La Communauté Urbaine de Dunkerque a innové, expérimenté dans le domaine des nuisances industrielles, des nuisances sonores, sur l'agenda 21 ou encore sur la maîtrise des consommations d'énergie... Ce dynamisme a donné lieu par exemple au projet DOMITIL.

DOMITIL est le nom générique d'un **projet expérimental** développé par la Communauté Urbaine de Dunkerque et un ensemble de partenaires. Ce projet a été retenu par la D.I.A.C.T dans le cadre de l'appel à projet « cohésion social et TIC » et est soutenu par l'Europe dans le cadre des crédits FEDER. Cette expérimentation qui concerne environ **800 logements sociaux** a **trois finalités complémentaires**.



«La vraie question est de savoir comment, sur nos territoires, cette dimension du développement des TIC rencontre les réalités du territoire, se nourrit de l'expérience et du vécu du territoire. [...] L'enjeu, à présent, est de prendre le temps d'inscrire le développement des TIC dans une stratégie de création de valeur ajoutée et ce, dans tous les domaines de l'action publique. »

Le premier objectif est de **développer une offre de services, à bas prix**, (Internet, téléphonie,...) en s'appuyant sur les technologies (CPL), **pour les logements sociaux**.

Le deuxième objectif du projet concerne le développement d'une **plate-forme de services** dénommée « **quartiers de vie - quartiers de ville** », qui apportera des services de proximité liés à l'habitat, l'énergie, la personne, la vie du quartier et de l'agglomération.

Enfin, le troisième volet du projet qui a démarré en décembre 2007 sur 200 logements tests, concerne les enjeux liés au développement durable. La Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place une **démarche expérimentale de suivi des consommations et d'accompagnement sur la maîtrise des dépenses relatives à l'énergie et à la consommation d'eau**. Ce suivi des consommations est **couplé à une démarche d'information, de conseil** portée par les conseillers de la communauté urbaine, d'EDF et de la Lyonnaise des Eaux. L'objectif de ce dernier volet est de **mesurer l'impact de ce suivi sur les consommations réelles d'énergie**.

DOMITIL est une opération unique en France. Elle fera l'objet d'une évaluation sur les trois volets en vue de déterminer les conditions permettant sa diffusion sur d'autres territoires français.



D'autres volets de ce dossier font l'objet d'un travail, c'est le cas, par exemple, de la question de **l'ingénierie autour du développement durable** : l'engagement volontariste de la collectivité dans les démarches expérimentales a permis de développer des savoir-faire et une ingénierie efficace lui permettant d'imaginer développer des services aux autres territoires.

La question de **l'éducation au développement durable** a également été examinée et de nombreuses actions ont été menées sur les questions de **sensibilisation à l'environnement** puis de façon plus large au développement durable. Avec différents partenaires industriels, associatifs,..., la Communauté Urbaine examine les conditions nécessaires pour faire émerger une stratégie autour d'un **pôle « Education/Développement durable »**.

Aujourd'hui, la phase relative à l'aménagement numérique du territoire dunkerquois se termine avec le déploiement de la boucle d'agglomération. A présent, les élus s'interrogent sur ce que le territoire doit apporter en terme de services afin d'être dans une dynamique de compétitivité.

La vraie question est de savoir comment sur nos territoires, cette dimension du développement des TIC rencontre les réalités du territoire, se nourrit de l'expérience et du vécu du territoire. Dunkerque est un territoire à la fois industriel, énergétique et portuaire.

CONTACT

Dunkerque Grand Littoral
Pertuis de la Marine
BP 5530
59386 DUNKERQUE

Jean-Pierre TRIQUET

Directeur de la Communication et
des Systèmes d'information
03.28.62.70.00.
jeanpierre.triquet@tud.fr
<http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr>

L'enjeu est à présent de prendre le temps d'inscrire le développement des TIC dans une stratégie de création de valeur ajoutée et ce, dans tous les domaines de l'action publique.



Anne PONS

Agence de développement économique et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

Faut-il adopter une stratégie globale ou une stratégie de « niches » ? Doit-il y avoir un traitement spécifique de la filière numérique sur les territoires ?

Sur le territoire du Pays de Montbéliard, la **place accordée au numérique dans la stratégie de développement économique du territoire est extrêmement importante.**

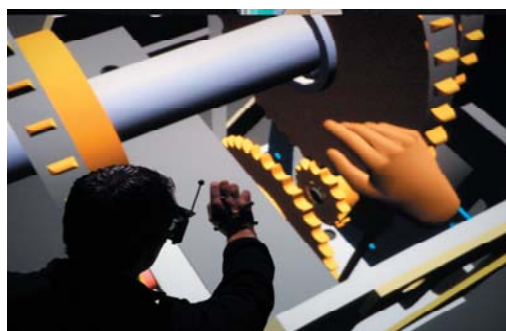
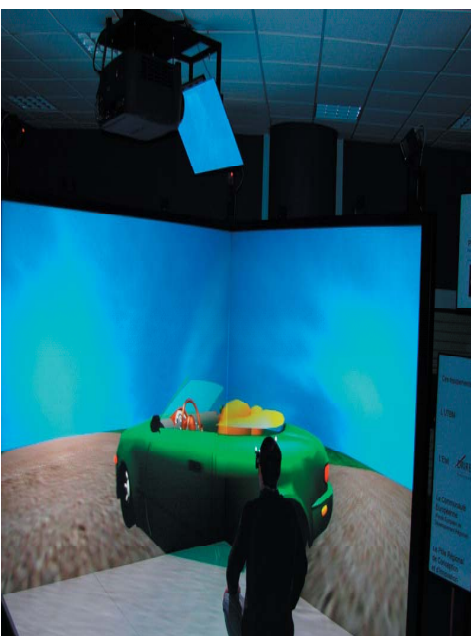
Dès 1997, le numérique a été compris par les acteurs du territoire comme un facteur déterminant de compétitivité. Le dynamisme des acteurs concernés a donné lieu à la fois à une stratégie de développement économique territorial et à **une stratégie de développement de filières.**

Un dispositif a été mis en place, comprenant d'une part, le **pôle multimédia NUMERICA**, projet porté par la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard et animé par l'Agence de développement et d'urbanisme, et, d'autre part, un certain nombre de **cadres émergents** (pôle de compétitivité « Véhicule du futur », l'Institut Européen du géo-positionnement...).

Il s'articule autour de **3 axes de développement stratégiques** : **l'édition numérique** autour de l'industrie des contenus (contenus multimédias), **l'image numérique** dans la conception industrielle (numérique pour l'Industrie) et **l'art numérique et l'audiovisuel** ([ars] Numérica, nouvelles télévisions).

L'**objectif** de ce dispositif est très clair : permettre au territoire du Pays de Montbéliard de **passer d'une économie très spécialisée à une économie plus « diversifiée »**. NUMERICA est un dispositif qui doit servir à la fois à **diversifier l'économie régionale**, à **créer des emplois tertiaires** et à **amener de la compétitivité** dans les Industries ou dans les filières traditionnelles.

Pour ce faire, NUMERICA intervient sur trois niveaux complémentaires.



Le **premier niveau d'intervention** concerne les niches à **haut potentiel** pour lesquelles le dispositif met en place des **services aux projets en avance de phase** (environnement, animation, accompagnement, transfert-formation-recherche).

Cette stratégie, bâtie autour d'un certain nombre de niches, a été pensée à partir des opportunités locales et de leur potentiel en terme de nouveaux marchés.

«Aujourd'hui, Numérica, pôle multimédia de France-Comté, envisage les nouvelles technologies sous un nouveau jour : le numérique pour l'industrie. Pour la première fois, chercheurs et acteurs économiques s'associent au sein d'un même projet pour développer les nouvelles technologies non seulement en direction de l'image, mais aussi pour leur utilisation dans la chaîne de production industrielle. La tradition économique et culturelle de la région se prête particulièrement à un tel mariage» (source : www.numerica-pm.net).

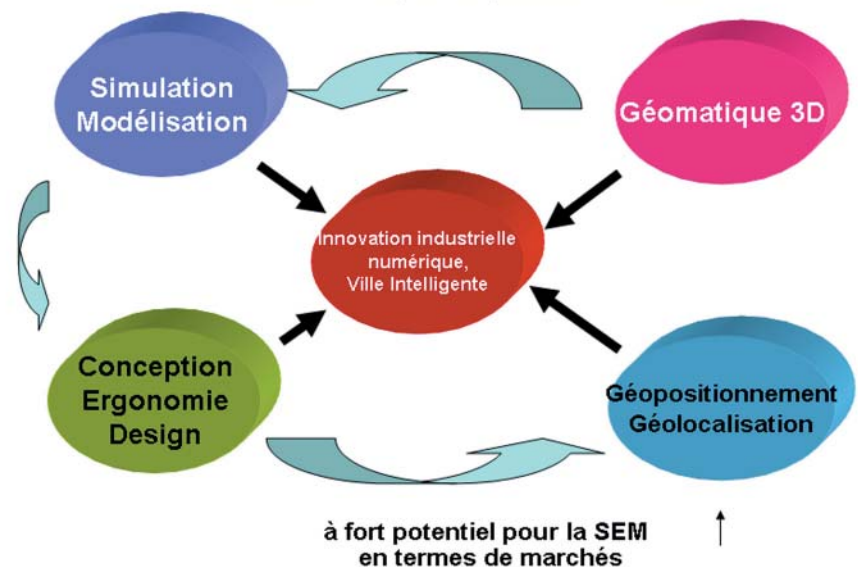
Le positionnement, garant de la visibilité internationale du projet, s'est construit autour des **nouvelles mobilités et de la ville intelligente**. Il s'articule autour de quatre domaines : le **géo-positionnement**, la **réalité virtuelle**, l'**ergonomie** et le **Design**, et la **modélisation**.

Le **deuxième pilier** de l'action de NUMERICA est celui des **services aux filières numériques** (sensibilisation publique, création de formations universitaires spécialisées, incitation à la création et à l'implantation d'entreprises, etc.). Il s'agit d'amorcer et de **développer un certain nombre de filières** : développement web, infographie, e-learning, gestion des données, contenu numérique, intelligence économique...

L'**objectif** est de **faire émerger et de consolider un marché de PME/PMI tertiaire**.

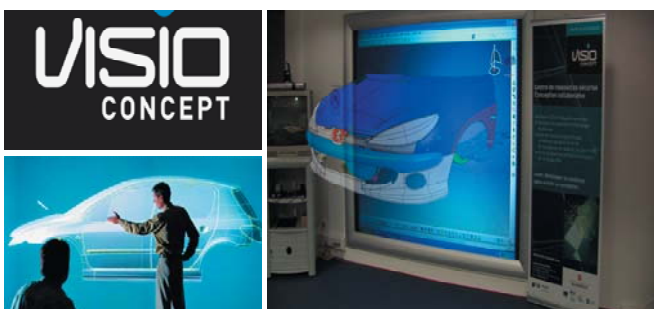
Le **troisième niveau d'intervention** de NUMERICA se tourne vers les **services aux filières industrielles** qui permettent le renforcement de la compétitivité (plate-forme technologique, réalité virtuelle...).

Les marchés-cibles de Numérica pour les 3 prochaines années : un positionnement unique au croisement de 4 compétences présentes sur le territoire.



Ces trois niveaux d'intervention, interdépendants entre eux, permettent de modifier le territoire. Cette stratégie n'aurait pu être mise en place sans, d'une part le pôle de compétitivité et d'autre part, sans un changement d'échelle de masse critique.

Enfin, le territoire de Montbéliard a la chance d'hériter d'une **scène numérique de renommée internationale : [ARS] NUMERICA**. Cette scène évoluera prochainement en un laboratoire d'images. Il s'agira pour les artistes, à partir du détournement des technologies et du numérique de générer de nouveaux usages et de nouveaux services afin de les réintroduire dans l'économie de ces nouveaux marchés.



CONTACT	Anne PONS
ADU Pays de Montbéliard 8, avenue des Alliés BP 98407 25208 Montbéliard cedex	Directrice Générale 03.81.31.86.20. a.pons@adu-montbeliard.fr http://www.adu-montbeliard.fr



Patrick BRUNIER

Pôle de compétitivité Industries du Commerce

Qu'attendent les entreprises des stratégies territoriales de développement économique ?

Il suffit de se retourner à quelques milliers de kilomètres pour découvrir ce que les entreprises attendront, demain, des TIC.

Tout d'abord, le **premier aspect déterminant** pour l'entreprise est celui de l'**infrastructure** : il est urgent que nos collectivités locales mettent à la disposition du monde économique des services, qu'ils soient marchands ou non marchands et une infrastructure qui va permettre aux entreprises de déployer de nouveaux services.

En Asie, au Japon et en Corée du sud, les gouvernements en place conduisent des politiques pour donner aux individus le bénéfice des TIC et pour être en tête de la compétition mondiale dans le domaine des TIC.

Par exemple en **Corée du Sud**, A l'heure actuelle, une **soixantaine de projets de « villes ubiquitaires »** sont en cours. Ces villes mettent les **technologies de pointes au service du citoyen consommateur**. **SONGDO CITY** est une des 15 métropoles ubiquitaires envisagées par la Corée du Sud dans les 10 ans à venir. Le projet SONGDO CITY est le projet immobilier privé le plus vaste au monde avec un budget total de 25 milliards de dollars US. La **technologie sera omniprésente** notamment au travers de la RFID : **tout sera connecté et suivi en temps réel, chaque action sera enregistrée et toute transaction automatisée.**

Par exemple, la même « clé » pourra servir à prendre le métro, à payer le parking, à voir un film, à ouvrir son appartement...

Une Métropole ubiquitaire est une métropole qui utilise aujourd'hui toutes les opportunités offertes par les TIC pour « pousser du service ». Il s'agit bien évidemment d'une **infrastructure lourde** (accès très haut débit) mais aussi de l'utilisation de **technologies décentralisées**. Par exemple, l'utilisation des technologies permettant de faire d'un objet, un « objet communicant » et capable de communiquer avec d'autres objets.

Ou encore l'utilisation de technologies qui permettent au quotidien de disposer d'informations quelques soit le lieu où vous vous trouvez ou quelque soit le moment où vous souhaitez accéder à ces informations et ce, dans une continuité de services.

A partir de ces technologies diffuses, multiples, un concept est actuellement en cours d'expérimentation **au Japon : GINZA UBIQUITOUSPROJECT**. L'objectif du projet est de **matérialiser sous forme de services, toutes ces infrastructures pour « pousser du service ».**



Ces services peuvent être par exemple de disposer d'une information sur le Service Public en temps réel (géolocalisation), obtenir des informations sur un restaurant ou sur un magasin, des informations dans les transports publics ou encore obtenir des informations individualisées et profilées...

Les terminaux que nous aurons tous demain entre nos mains, au-delà du téléphone portable, nous permettront d'être en relation avec par exemple un client, de façon interactive, sous forme multimédia (c'est-à-dire sous forme utile et adaptée) et quelque soit le contexte dans lequel nous nous trouvons. Aujourd'hui, une multitude de services peut ainsi être imaginé.

« Pour développer du service, il faut arriver à garantir la continuité de services. Cet enjeu est directement lié à la mise en place des infrastructures nécessaires à leur déploiement. Les enjeux liés à l'infrastructure sont pour le pôle Industries du Commerce des enjeux stratégiques. L'utilisation de ces infrastructures créera de l'innovation pour les services. Cette innovation sera bénéfique à l'ensemble du tissu économique »

En France, ce secteur économique est encore peu investi et de nombreux projets sont à venir et à développer. Le pôle de compétitivité « Industries du Commerce » travaille aujourd'hui en ce sens sur le projet « Lille, Métropole Ubiquitaire ». Il s'agit de développer, avec les collectivités locales et les opérateurs privés, toutes les infrastructures nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il y a de véritables enjeux économiques d'inventer, à partir des infrastructures existantes, les nouveaux services de demain mis à disposition du consommateur, de l'utilisateur de service public, des transports, du touriste arrivant dans une métropole méconnue... Ces services peuvent être pensés à l'échelle d'une ville, d'un quartier, d'une galerie commerciale, d'une rue...

C'est ainsi que le Pôle « Industries du Commerce » a développé la notion de « kiosque de services » qui pourrait se déployer sur un espace déterminé.

En effet, il y a aujourd'hui un intérêt à agréger cette offre de services puisque, finalement, c'est toujours au même individu que ces services s'adressent. Que nous souhaitons nous adresser à un locataire de logement social, à un client d'une grande surface, à un touriste en visite dans une métropole ou encore à un citoyen cherchant un renseignement sur un restaurant... **c'est toujours à la même personne que nous nous adressons. Seulement, selon le contexte ou le besoin, nous changeons d'usage ou de service.**

Parallèlement au projet de Métropole Ubiquitaire, le Pôle « Industries du Commerce » a mis en place un laboratoire du Commerce du futur autour duquel se sont agrégées plusieurs PME/TPE et de grandes entreprises qui selon leurs spécialités, qu'elle soit technologique ou de contenu, pourront faire du développement ensemble et devenir concurrentielles face à d'autres entreprises du secteur.

➤ Lille, métropole ubiquitaire



Cependant, pour développer du service, il faut arriver à garantir la continuité de services. Cet enjeu est directement lié à la mise en place des infrastructures nécessaires à leur déploiement. **Les enjeux liés à l'infrastructure sont pour le pôle « Industries du Commerce » des enjeux stratégiques.** L'utilisation de ces infrastructures créera de l'innovation pour les services. Cette innovation sera bénéfique à l'ensemble du tissu économique.

CONTACT

ENTREPRISES ET CITES
40 rue Eugène et Jacquet
SP15
59708 Marcq en Baroeul Cedex

Patrick BRUNIER

Délégué Général
03.20.99.46.74
pbrunier@citeonline.org
<http://www.picom.fr>



RESEAU DES AGGLOMERATIONS DE FLANDRES, HAINAUT, ARTOIS ET LITTORAL

299, Boulevard de Leeds - Espace International – 9ème étage – 59777 EURALILLE

TEL : (33) 03 20 63 33 96 - FAX : (33) 03 20 63 33 97

E-mail : rafael@lille-metropole-2015.org - Site : <http://www.rafael.org>